

OBJET : Contrat de prestations culturelles
Apéritif de fin d'année

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant qu'un spectacle de fin d'année est organisé pour les enfants des crèches municipales,
Considérant que la représentation proposée par l'Association Wattsü Sound correspond aux souhaits de la Commune dans ce domaine.

DECIDE de signer avec l'Association Wattsü Sound située à la Mairie de Villelaure et représentée par Monsieur Bachir Benhadoudas, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour la manifestation suivante :

Date	Intitulé	Montant TTC
Vendredi 16 décembre 2022	Monsieur TCHIKEUTCHIK	260,00€

Monteux, le 21 novembre 2022

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Transmis le : 29.11.2022

Publié le : 29.11.2022